



Bureau Exécutif de Ligue

Procès-Verbal N°14

Réunion du :	Lundi 11 avril 2022
Présidence :	Didier ESOR, Président - Guy RIBRAULT, Président Délégué
Membres du Bureau :	Sébastien CORNEC (visio) - Guy COUSIN – Frédéric DAVY (Visio)- Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUNEAUX - Alain MARTIN (visio) - Nicolas POTTIER (visio)
Invité :	Gabriel GÔ
Assistent :	Jérôme CLEMENT - Lionel DUCLOZ
Excusés :	Valérie BOUDER -

1. Informations du Président

- **Bilan des premières réunions avec les clubs dans les Districts**
Bilan très positif ; discussions franches cordiales et constructives avec les clubs

2. Vie de la Ligue

2.1. ACTIVITES GENERALES

- **Assemblée Générale Délégation L.F.P.L. aux Assemblées Fédérales**

Le Bureau rappelle l'article 6 des Statuts de la F.F.F. actuellement en vigueur, lequel précise que « le mandat de la délégation vaut pour toutes les Assemblées Fédérales ayant lieu pendant la durée dudit mandat, étant précisé que pour le délégué (ou son suppléant) par tranche de 50 000 licences, son mandat ne vaut que pour les Assemblées Fédérales de la saison lors de laquelle il a été élu. »

Le Bureau prend connaissance du courrier de la Direction des Affaires Juridique de la F.F.F. du 6 avril 2022 précisant qu'une modification de l'article 6 des Statuts de la FFF sera proposée lors de l'Assemblée Fédérale du 18 juin prochain afin de permettre que les délégués élus en mai ou juin 2022 en AG de Ligue puissent siéger au sein de la délégation de la Ligue 2022/2023 pour l'Assemblée Fédérale du 12.11.2022.

Le Bureau valide la mise en place, lors de l'AG de Ligue du 21 mai 2022 à la Flèche, des élections des délégués LFPL en vue des assemblées fédérales pour la saison 2022/2023. Le dossier est transmis pour validation au CODIR.

- **Point sur les licences**
Statistiques licences au 11.04.2022 : 166 888 licences, soit -0.43 % licences versus saison 2019/2020.
Pour rappel, la clôture de la saisie des licences de la saison en cours est au 30 avril

- **Mouvements des clubs (tableau en pj)**

Le Bureau valide les mouvements des clubs présentés en séance sous réserve de régularisation des soldes débiteurs Ligue ou District.

Par ailleurs, pour les clubs en cessation d'activité et présentant un solde débiteur, le Bureau demande le blocage des licences pour les membres du bureau de ces clubs.

2.2. ACTIVITES TECHNIQUES

- **Point d'avancée des travaux du groupe de travail sur l'avenir du football féminin en Pays de la Loire**
- **Equipe Technique Régionale Arbitrage**
Partage des premiers objectifs de fonctionnement de l'ETRA en lien avec les Districts en vue de la saison à venir.

3. Vie des Pôles

3.1. PÔLE FINANCES / Infrastructures

- **Tarifs saison 2022-2023**
Le Bureau prend connaissance des premières orientations tarifaires pour la saison 2022/2023.

3.2. PÔLE RSO / CITOYENNETE

- **Finale Régionale Festival U13 : aide aux clubs sur le coût de l'énergie**
La Ligue souhaite apporter une aide aux clubs sur le coût de l'énergie dans le cadre de sa politique RSO et de soutien aux clubs.
Les 32 clubs participants à la phase Régionale du Festival U13 recevront une aide financière de la Ligue sur la base des kilomètres parcourus pour se rendre sur site (1 Forfait kilométrique de 0.802 € du km aller par club).

Le Bureau valide l'aide aux clubs participant à la finale régionale U13. L'aide sera directement versée sur les comptes clubs à l'issue de la finale.

3.3. PÔLE JURIDIQUE

- **Propositions de modifications des règlements régionaux en vue de l'assemblée générale du 21 mai 2022**

Le Bureau prend connaissance des propositions de modifications des règlements régionaux en vue de l'AG du 21 mai 2022. La Commission Régionale Règlements et Contentieux rendra ses avis avant passage en CODIR.

4. Questions diverses - Tour de table

5. Prochaines réunions

- Bureau le : 02.05.2022
- Codir le : 09.05.2022
- Assemblée Générale LFPL : 21.05.2022

Le Président,
Didier ESOR



Le Président Délégué
Guy RIBRAULT



Le Secrétaire Général
Guy COUSIN



CHANGEMENT DE TITRE

District	Pratique	N° Affiliation	Nom du Club	Siège Social	Date demande	Avis favorable district	Nouveau titre	Abrégé	Observations	Accord Ligue
85	LIBRE	511906	E.S. BELLEVIE/VIE	Belleville sur Vie	31/03/2022	5-avr.-22	E.S. BELLEVIGNY FOOTBALL	BELLEVIGNY ES FOOT	Récépissé Préfecture 14-03-22	